

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « YULLI VTC » en abrégé « YU VTC »

Siège Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY ANGRE
TERMINUS 81-82, Lot 6688, Ilot 43

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 15/01/2023, et enregistrés au CEPICI le 18/01/2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « YULLI VTC » en abrégé « YU VTC

»

Objet : SERVICE TAXI AVEC CHAUFFEUR,
GESTON DE FLOTTE,

LIVRAISON, SERVICE DE RESTAURATION ET
DIVERS SERVICES...

Et pour la réalisation de l'objet social :

L'acquisition, la location et la vente de tous
biens meubles

et immeubles. L'emprunt de toutes sommes
auprès de tous

établissements financiers avec possibilité de
donner en

garantie tout ou partie des biens sociaux. La
prise en

location gérance de tous fonds de commerce. La
prise de

participation dans toute société existante ou
devant être

créée. Et plus généralement, toutes opérations

industrielles,

commerciales, financières, mobilières ou
immobilières de

quelque nature qu'elle soit, pouvant se rattacher

directement ou indirectement à l'objet social et
susceptibles

d'en faciliter le développement, la réalisation ou
l'extension.

Capital 5,000,000 F CFA divisé en (500.0) Parts
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en
numéraires, numérotées de 1 à 500 intégralement
souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY ANGRE
TERMINUS 81-82, Lot 6688, Ilot 43

Dirigeant(s) M TIMITE DJIBRIL RACHID (GÉRANT)

RCCM: n°CI-ABJ-03-2023-B12-00570 du 25/01/2023 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°07187/GTCA/RC/2023 du 25/01/2023

